

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 12 décembre 2024
DELIBERATION 2024_26

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé : 0
Absents : 0
Pouvoir : 4

Date de la convocation : 05/12/2024
Date d'affichage : 05/12/2024

ACCES HANDICAPE SUR LA PLACE DU VILLAGE

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi douze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Maryse TEQUI, M. Christophe BOYER, Mme Sandrine NARDI, M., Stéphanie GRENARD

Pouvoir : M. Stéphane ROUX donne procuration à Mme Sandrine NARDI.

M. Damien WEISSE donne procuration à Mme Maryse TEQUI

M. Didier MIRATON donne procuration à M. Claude REILHES

M. Sébastien LANGE donne procuration à Mme Nina BOZOVIC

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

Nous devons déterminer un emplacement pour les personnes à mobilité réduite pour accéder facilement à la mairie, la salle des fêtes et autres lieux communaux

Monsieur Le Maire expose que la réalisation d'un place à mobilité réduite sur les parkings actuels nécessitent la construction d'une rampe d'accès sur plusieurs dizaines de mètres.

Considérant cette difficulté technique et financière, il est proposé la réalisation de celle-ci sur la place Jean Pierre RACAUD – Robert ALIBERT au droit de la porte de l'église
Plan ci-joint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- ACCEPTER cet emplacement

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude REILHES.





Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 081-218101624-20241212-2024_26-DE



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/

mentions-legales

Longitude : 1° 48' 50" E
Latitude : 43° 35' 46" N